

54 bis rue David d'Angers

75019 Paris

coordination@fraap.org

www.fraap.org

Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens



# Charte de l'utilisation du logotype de la Fraap

**Vous souhaitez intégrer le logotype de la Fraap sur vos présentations « print » et/ou votre site web ? Ce document vous présente les principes graphiques et règles essentiels de l'utilisation du logotype Fraap avec la signature « Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens ».**

## Couleurs

La couleur « générique » du logotype et de la signature est le noir et blanc 100%. Cependant, par souci d'harmonie, l'utilisateur pourra, s'il le souhaite, adapter la couleur du signe et la signature à l'ambiance graphique générale du support sur lequel il opère, en prenant soin de garder sa pleine lisibilité.

Le signe et la signature sont toujours de la même couleur.

## Cartouche

Une version « cartouche » de la signature existe si le document le nécessite en cas de mauvaise lisibilité due au fond. Les contraintes de couleur et de taille de cette version sont identiques à la version principale.

## Interdit

Toute modification du logotype est à proscrire. Il est interdit de déformer la signature, d'en changer sa typographie ou de l'utiliser en version « filaire ». La composition typographique ne doit en aucun cas être modifiée (corps, graisse, justification, interlignage, etc.), de même que les proportions entre l'identifiant signe et l'identifiant signature.

Le logotype ne peut pas être modifié : cela constitue une violation du droit d'auteur : en effet, un logotype, comme toute création, ne peut être modifié sans l'accord de son auteur.

## Taille

Dans le cas d'une maquette contraignante nécessitant une petite taille d'utilisation, ne pas descendre en dessous de : 100 px à l'écran et 20 mm en impression signe et signature compris. Il n'existe pas de taille maximale du logotype.

Le logotype transmis peut être réduit ou agrandi de façon homothétique, à condition que les proportions hauteur/largeur soient respectées.

Le logotype doit être inscrit dans les mêmes proportions que les autres partenaires.

## Typographie

La typographie utilisée est la police nommée myriad roman.

## Demande d'autorisation de reproduction

L'utilisation du logotype de la Fraap est soumise à autorisation. Celle-ci est accordée aux associations et collectifs fédérés à la Fraap, à jour de leur cotisation de l'année en cours.

L'utilisation ne pourra en aucun cas être accordée à une demande concernant les sites privés, personnels ou commerciaux hors partenariat avec la Fraap. Dans ce cadre, pour toute utilisation, contactez, s'il vous plaît, au préalable : [coordination@fraap.org](mailto:coordination@fraap.org)